



Demande de fourniture d'électricité dans le cadre d'un raccordement provisoire

Clients professionnels, entreprises et collectivités – Puissance > 36 kVA

⚠ Anticipez vos demandes ! Le délai minimum de mise en service d'un raccordement provisoire est de **5 jours ouvrés** à compter de la date de demande de mise en service faite auprès de Strasbourg Électricité Réseaux. Une mise en service "express" inférieure à 5 jours est soumise à accord préalable entre le Client et Strasbourg Électricité Réseaux.

1 Identification du demandeur

• **Vous êtes** Professionnel Professionnel forain Collectivité publique Association

• **Je soussigné(e)**
 représentant de* au capital social de €
 dont le siège social est situé
 immatriculée au RCS de sous le numéro SIREN
 agissant en qualité de dûment habilité à cet effet

demande à ÉS Énergies Strasbourg la fourniture d'électricité dans le cadre d'un **raccordement provisoire** d'une puissance > 36 kVA au point de livraison (lieu géographique du raccordement provisoire) indiqué au point 2.

• **Adresse de facturation et de correspondance**

Mode de paiement Prélèvement (joindre impérativement un RIB) Autre

• **Portable** **Tél fixe** **Email** @

* *Dénomination de la société + Forme juridique*

2 Type de raccordement provisoire et adresse du point de livraison

• **Type de raccordement** Chantier* Forain Manifestation (concert, fête locale, etc.) Autre

• **N° rue** **Commune**

* *En cas de chantier, joindre impérativement un plan de situation*

3 Durée prévisionnelle de la fourniture et puissance demandée

• **Date de début**/...../..... **Date de fin***/...../..... **Puissance** kVA (min. 42)

Une **mise en service « express »** a été demandée auprès de *Strasbourg Électricité Réseaux*

* *La durée de la fourniture provisoire dans le cadre d'un raccordement provisoire ne peut excéder 12 mois :*

- *Je m'engage à confirmer la date de fin de la fourniture en renvoyant à ÉS le formulaire « Demande de cessation de fourniture et dépose du raccordement provisoire » disponible sur le site www.es-energies.fr ou sur simple demande. Lorsque la dépose du raccordement provisoire est conjointe à la pose du compteur définitif, prendre svp rendez-vous au 03 88 20 62 20.*
- *Je reconnais qu'à la date de fin de fourniture indiquée ci-dessus, ÉS pourra mettre fin à la fourniture d'électricité de plein droit et sans formalités préalables.*

En signant le présent document, je reconnais :

- que j'ai pris connaissance et accepté les conditions générales de vente en vigueur applicables aux offres de marché (*Électricité à prix de marché – Fourniture et Acheminement BT>36 kVA*) disponibles sur le site www.es-energies.fr ou sur simple demande
- que l'électricité ne pourra être fournie qu'en cas de signature de « l'engagement dans le cadre d'une demande de raccordement provisoire » disponible auprès de *Strasbourg Électricité Réseaux* (www.es-reseaux.fr)

Fait à, le/...../.....

Cachet et signature du demandeur,
précédée de la mention "Lu et approuvé" :

Formulaire à envoyer à :

(à joindre au document intitulé « *Engagement dans le cadre d'un raccordement provisoire* »)

► Fax : **03 88 20 62 84**

► grd-contact@strasbourg-electricite-reseaux.fr

► Envoi postal : Strasbourg Électricité Réseaux
Guichet Technique Clientèle - 26 bd Wilson
67932 Strasbourg Cedex 9 – Tél : 03 88 18 74 74

**STRASBOURG
ÉLECTRICITÉ
RESEAUX**



Votre conseiller
ÉS électricité
03 88 20 62 20



www.es-energies.fr

